

CONTRIBUTION DU GROUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATE ET RÉPUBLICAINE

À l'heure où l'Europe est traversée par une vague nationaliste et xénophobe, le groupe GDR place cette contribution sous le sceau de l'amitié des peuples français et allemand.

Notre histoire commune nous enseigne que la peur et le rejet de l'Autre aboutissent à une impasse mortifère, qui peut prendre jusqu'à la forme hideuse de la guerre.

Dans un contexte de montée des nationalismes, plus que jamais, la solidarité franco-allemande comme la solidarité européenne doivent être guidées par la recherche de l'intérêt des peuples souverains, ouverte au monde dans son ensemble. Elle doit prendre en compte avant tout autre chose la paix et la coopération, en particulier contre le réchauffement climatique, contre la désertification et la destruction des sols, pour la satisfaction des besoins alimentaires des habitants.

Ces enjeux essentiels sont absents de cette proposition de résolution. Alors que la solidarité passe par la coopération interétatique et interparlementaire, elle vise, en effet, à satisfaire les intérêts particuliers des opérateurs économiques et autres acteurs bancaires et financiers.

L'intérêt des peuples doit primer et l'humain doit l'emporter sur le capital qui détruit l'homme et la nature.

Cette proposition de résolution vise à faire approuver par l'Assemblée nationale le cadre de travail commun fixé par le projet d'accord parlementaire du 8 octobre 2018.

L'objectif revendiqué est de renforcer la coopération parlementaire franco-allemande, conformément à l'accord parlementaire entre l'Assemblée nationale et le Bundestag allemand, dans le prolongement de la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, ce nouveau traité franco-allemand qui a été conclu à l'esbroufe dans l'opacité, illustrant la défiance des dirigeants à l'égard de leur propre peuple.

Ce Traité Macron-Merkel représente un danger pour notre souveraineté nationale. Le traité bilatéral d'Aix-la-Chapelle est un accord entre la France et l'Allemagne, portant sur un certain nombre de domaines politiquement sensibles, comme la Défense ou la Sécurité intérieure.

Or, derrière l'objectif consistant à dégager une position commune au sein de l'Union européenne, y compris en matière militaire, se dessine le spectre d'un alignement sur la volonté de puissance de l'Allemagne de Madame Merkel, en dehors de toute vision géopolitique pour construire un monde de paix. Ce traité est davantage un accord de subordination qu'un Traité de coopération.

L'idée d'un conseil de défense commun pose directement la question de notre place au sein de l'OTAN et de notre indépendance nationale, y compris dans le domaine de notre stratégie de dissuasion nucléaire.

Le Président de la République, sans débat, en catimini a engagé la France pour que nous fassions de l'admission de l'Allemagne au Conseil de sécurité des Nations Unies, en tant que sixième membre permanent disposant ainsi du fameux droit de véto, la priorité de notre diplomatie.

Une telle option est illégitime. L'organe décisionnel de l'ONU a vocation à représenter la communauté internationale dans sa grande diversité, héritage de la seconde guerre mondiale et de la défaite nazi. L'admission de l'Allemagne ne ferait que renforcer le déficit de représentativité du Conseil de sécurité. S'il y a une priorité à soutenir, c'est que l'ONU soit bien davantage le lieu privilégié du dialogue multilatéral.

Notre critique est de même nature s'agissant de l'institution d'un dialogue annuel au niveau politique en matière de politique internationale de développement. En effet, celui-ci aurait en particulier comme cible le continent africain, la démarche relevant plus de la dérive néocoloniale animée par l'obsession sécuritaire, que d'une politique de solidarité internationale qui s'inscrirait dans une stratégie effective de codéveloppement.

L'Afrique n'est pas condamnée à demeurer le terrain de jeu des grandes puissances publiques et privées réduisant le continent au rang de méga-marché dont les ressources naturelles et humaines ont vocation à être exploitées dans le cadre d'une guerre économique mondialisée sans merci.

C'est dans cette perspective que l'Allemagne tente de s'implanter, en s'appuyant notamment sur le vecteur de la coopération française en Afrique.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle est aussi un traité de coopération transfrontalière qui, comme son nom l'indique, doit favoriser et faciliter la coopération des régions françaises et allemandes se partageant des frontières communes. L'Alsace et la Lorraine, mais aussi les Länder situés de l'autre côté du Rhin.

L'objectif de ce Traité est ainsi, de faciliter le libre-échange, y compris sous la forme de projets régionaux communs dans des domaines tels que l'économie, les transports, le développement durable...

Or cette coopération régionale et transfrontalière est une démarche qui s'inscrit dans la construction d'une Europe des régions au détriment de l'Europe des Etats et des nations souveraines. Ainsi ces régions transfrontalières pourraient-elles bénéficier de lois spécifiques les sortant des législations nationales, des intérêts particuliers pouvant ainsi prévaloir.

Non seulement l'accord interparlementaire s'inscrit dans ce cadre général mais il occulte de nombreux sujets. Il aurait dû formuler des propositions sur des questions cruciales du moment et sur le rôle spécifique et essentiel que les parlementaires des deux pays devraient assurer en matière, notamment, de réchauffement climatique et de régulation des migrations.

Si nous voulons sauver la construction européenne, lui redonner de la crédibilité, il est impératif de définir un projet européen digne de ce nom, s'inscrivant dans une vision multilatérale pacifique et de coopération des relations entre les États.

Les peuples de France et d'Allemagne doivent en être à l'initiative en proposant un projet ambitieux pour les peuples européens, susceptible d'insuffler un nouveau souffle et de donner un nouveau sens à l'Europe. Il s'agit en effet de construire avec et pour les citoyens une Europe à inventer, démocratique, sociale et écologique.

Nous croyons dans une autre Europe, une Europe sociale qui serait consacrée par un véritable « Traité social européen » porteur de valeurs et de normes protectrices de nos travailleurs, socle d'une Europe solidaire libérée de la tutelle des marchés financiers, des dogmes du libéralisme et de l'austérité budgétaire.

Seule une telle feuille de route est susceptible de renouveler la relation franco-allemande qui ne peut se limiter à une seule relation bilatérale, dominatrice. Une relation qui doit s'ouvrir à tous les autres partenaires de l'Union Européenne, à toutes les Nations de l'Atlantique à l'Oural comme le proclamait le Général De Gaulle.

Nous avons besoin d'une solide coopération entre nos deux assemblées montrant que les représentants des peuples français et allemands peuvent travailler ensemble. Or, le dispositif de coopération qui nous est proposé n'est pas à la hauteur des ambitions que nous devons avoir pour l'amitié et la coopération des peuples français et allemand.